

### Renseignements :

ERAGE – Délégation Alsace  
4 rue Brûlée  
CS 70008  
67085 STRASBOURG Cedex  
Tél. : 03 88 14 19 09  
Fax : 03 88 35 62 27  
Mail : alsace@erage.eu  
Case : Formation Continue

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation(s)

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

### Niveau(x) :

3. Expertise

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation



### Date

27/09/2019

### Horaires

De 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 16h30

### Lieu de la formation

E.R.A.G.E  
4 rue Brûlée - 67000 STRASBOURG

### Intervenant(s) :

Voir programme ci-après

**Prérequis :** Connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

### Objectif de la formation :

- Assimiler les évolutions apportées au Code du travail et adapter sa pratique
- Dégager les conséquences pratiques pour les entreprises et leurs conseils, les Instances Représentatives du Personnel ou de salariés

### Programme :

#### 9h00 : Allocution d'ouverture

*Coordonnateur et discutant de la journée :* Maître Xavier PELISSIER, Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en droit du travail

#### PRATIQUE DU TÉLÉ - TRAVAIL

Maître Vanessa PARISOT, Avocat au Barreau de Colmar

#### LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE

Monsieur Nicolas MOIZARD, Professeur à l'Université de Strasbourg

Maître Emmanuel ANDREO, Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en droit du Travail

#### L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS : UN DEVOIR POUR L'EMPLOYEUR

Maître Denis MOREL, Avocat au Barreau de Metz

12h00 – 13h30 : Déjeuner libre

#### DU BON USAGE DES MODES AMIABLES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (MARD)

Maître Stéphane LOPEZ, Avocat – Médiateur au Barreau de Strasbourg

#### RÉGIME SOCIAL ET FISCAL DES INDEMNITÉS DE RUPTURE

Maître Jean-Christophe SCHWACH, Avocat au Barreau de Strasbourg

#### ACTUALITÉS JURISPRUDENTIELLES

Maître Jean-Pierre GUICHARD, Avocat au Barreau de Strasbourg

16h30 : clôture de la journée

### A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace  
4 rue Brûlée  
CS 70008  
67085 STRASBOURG Cedex  
Tél. : 03 88 14 19 09  
Fax : 03 88 35 62 27  
Mail : alsace@erage.eu  
Case : Formation Continue

### Date

27/09/2019

### Horaires

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

### Durée

06:00 heures

### Lieu de la formation

E.R.A.G.E  
4 rue Brûlée  
67000 STRASBOURG

### Niveau

3. Expertise



### Spécialisation

- Droit du travail
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

100 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE  
1 chèque par participant et par formation

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Case Palais : .....

E-mail : .....

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment .....

Profession :  Avocat Libéral  Avocat Salarié  Magistrat  Juriste

Autre, précisez .....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

**Cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

**Lire le règlement intérieur :** <http://www.erage.eu/?p=8441>

**Les données à caractère personnel** collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

Fait le ..... à .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour